

Personnes prises en charge pour cancer colorectal actif en 2019

1. Méthodes de calcul des indicateurs

- Source : SNIIRAM/SNDS, cartographie des pathologies et des dépenses

(https://assurance-maladie.ameli.fr/sites/default/files/rapport_charges_et_produits_-_propositions_de_lassurance_maladie_pour_2022_juillet_2021.pdf).

- Champ : Tous régimes confondus pour les effectifs, les taux et les dépenses (sauf en ce qui concerne la mortalité (Régime Général strict)). Seules les dépenses individualisables, pouvant être rattachées à un bénéficiaire de soins, sont prises en compte.

- Méthode : algorithme de définition de la pathologie : Personnes ayant une Affection de Longue Durée avec codes CIM-10 de cancer du côlon, de la jonction recto-sigmoïdienne ou du rectum (y compris les formes in situ) avec date de début au cours des années n à n-1, et/ou personnes hospitalisées en MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) pour ces mêmes motifs au cours des années n à n-1 (diagnostic principal ou relié). Le cancer actif prime sur le cancer sous surveillance (voir la fiche correspondante). Toutefois, les personnes identifiées comme ayant un cancer du côlon dans le PMSI-MCO au cours des années n à n-1, et repérées uniquement par une hospitalisation pour « examen de contrôle après traitement d'une tumeur maligne » (Z08 en diagnostic principal ou relié), ont été reclassées dans le groupe surveillance si elles n'ont pas eu au cours des années n à n-1 de séance de radiothérapie (Z51.0) et/ou de chimiothérapie (Z51.1). Un traitement par thérapie ciblée (spécifique des cellules cancéreuses) ou un séjour pour métastase au cours des années n à n-1 conduit à reclasser la personne dans le groupe de cancer actif.

- Les standardisations sont réalisées sur les structures d'âge et de sexe de la population française, estimées par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) au 1er janvier 2020, permettant des comparaisons indépendamment de ces deux facteurs.

- Les effectifs sont arrondis à la centaine.

2. Effectifs, caractéristiques et taux

En 2019, on dénombre 150 400 personnes prises en charge pour cancer colorectal actif, dont 44% de femmes. Les âges moyen et médian sont respectivement de 70 ans et 71 ans. La part des personnes âgées de plus de 75 ans est de 38%, dont 48% sont des femmes. Dans l'ensemble, 74% des personnes sont prises en charge pour ALD en rapport avec le cancer colorectal. Le taux brut tous régimes confondus est de 2,27‰ personnes (le dénominateur correspondant aux 66 266 700 personnes ayant bénéficié de soins remboursés au moins une fois dans l'année). Standardisé sur la structure de la population INSEE, il est de 2,22‰ personnes. Parmi les personnes de moins de 60 ans bénéficiant de la Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMUC), 0,54‰ sont prises en charge pour cancer colorectal actif, contre 0,58‰ de la population générale de même âge et de même sexe (taux standardisés : 0,78‰ contre 0,58‰).

**Tableau 1. Effectifs et taux bruts
des personnes prises en charge pour cancer colorectal actif par classe d'âge en 2019**

	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Hommes							
Effectif	< 100	700	7 700	16 300	29 500	29 400	83 600
Taux brut	0‰	0,09‰	0,94‰	4,08‰	8,56‰	11,26‰	2,64‰
Femmes							
Effectif	< 100	700	7 400	12 200	19 300	27 200	66 900
Taux brut	0‰	0,09‰	0,85‰	2,84‰	5,01‰	6,84‰	1,93‰
Total							
Effectif	< 100	1 400	15 100	28 500	48 800	56 600	150 400
Taux brut	0‰	0,09‰	0,89‰	3,43‰	6,68‰	8,59‰	2,27‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

**Tableau 2. Effectifs, taux bruts et standardisés
des personnes prises en charge pour cancer colorectal actif par région en 2019**

	Hommes			Femmes			Total		
	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé	Effectif	Taux brut	Taux standardisé
Auvergne-Rhône-Alpes	9 300	2,45‰	2,36‰	7 500	1,83‰	1,83‰	16 800	2,13‰	2,10‰
Bourgogne-Franche-Comté	3 500	2,67‰	2,28‰	2 800	1,97‰	1,76‰	6 300	2,31‰	2,02‰
Bretagne	5 700	3,56‰	3,21‰	4 200	2,42‰	2,21‰	9 900	2,96‰	2,70‰
Centre-Val de Loire	3 400	2,83‰	2,46‰	2 700	2,01‰	1,84‰	6 100	2,40‰	2,15‰
Corse	400	2,46‰	2,01‰	300	1,82‰	1,61‰	600	2,13‰	1,82‰
Grand Est	7 300	2,91‰	2,68‰	5 600	2,07‰	1,97‰	13 000	2,47‰	2,32‰
Guadeloupe	300	1,69‰	1,51‰	400	1,72‰	1,71‰	700	1,71‰	1,61‰
Guyane	100	1,16‰	2,15‰	< 100	0,76‰	1,53‰	200	0,94‰	1,85‰
Hauts-de-France	7 500	2,64‰	2,80‰	5 900	1,92‰	2,03‰	13 300	2,26‰	2,39‰
Ile-de-France	11 100	1,94‰	2,29‰	9 600	1,52‰	1,86‰	20 700	1,72‰	2,07‰
Martinique	500	3,19‰	2,66‰	400	2,25‰	2,06‰	1 000	2,66‰	2,34‰
Mayotte	< 100	0,15‰	0,35‰	< 100	0,08‰	0,22‰	< 100	0,11‰	0,28‰
Normandie	4 600	2,93‰	2,70‰	3 500	2,03‰	1,91‰	8 000	2,46‰	2,29‰
Nouvelle Aquitaine	9 200	3,25‰	2,73‰	7 100	2,28‰	2,00‰	16 300	2,74‰	2,36‰
Occitanie	8 300	2,94‰	2,59‰	6 500	2,11‰	1,95‰	14 900	2,51‰	2,27‰
Pays de la Loire	4 800	2,63‰	2,50‰	3 800	1,91‰	1,87‰	8 500	2,25‰	2,18‰
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6 800	2,76‰	2,42‰	5 800	2,13‰	1,95‰	12 600	2,43‰	2,18‰
Réunion	600	1,43‰	1,96‰	600	1,15‰	1,64‰	1 200	1,28‰	1,79‰

Source : SNIIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

3. Mortalité quelle que soit la cause

**Tableau 3. Effectifs et taux bruts de mortalité
des personnes prises en charge pour cancer colorectal actif par classe d'âge en 2019**

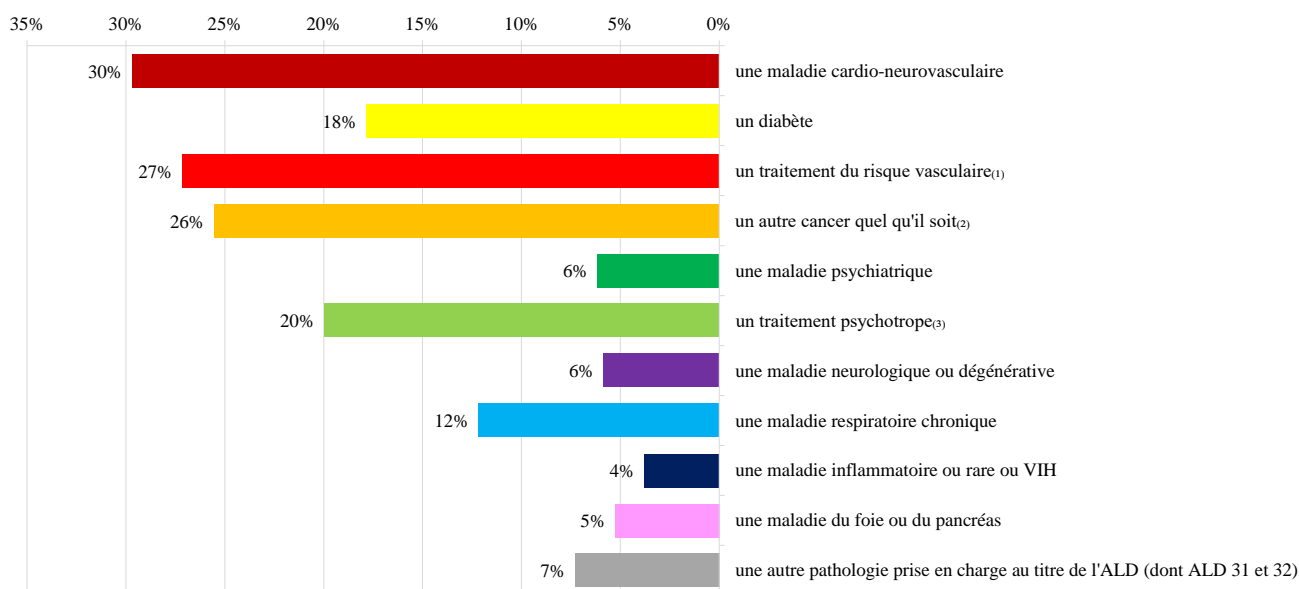
	0 - 14 ans	15 - 34 ans	35 - 54 ans	55 - 64 ans	65 - 74 ans	75 ans et +	Total
Effectif décédé	< 100	< 100	800	2 000	4 000	8 400	15 300
Effectif total	0	1 200	12 300	22 800	38 100	41 300	115 600
Taux brut	-	4,49%	6,78%	8,61%	10,61%	20,29%	13,20%

Source : SNIRAM/SNDS / Régime Général (hors Sections Locales Mutualistes)

Les âges moyen et médian au décès des personnes prises en charge pour cancer colorectal actif décédées en 2019 sont respectivement de 75 ans et de 76 ans.

4. Polypathologie et traitements

Graphique 1. Parmi les personnes prises en charge pour cancer colorectal actif, pourcentage de personnes avec au moins...



Source : SNIRAM/SNDS / Tous régimes confondus

Note : une personne peut être atteinte par plusieurs pathologies (prévalences non sommables)

⁽¹⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie coronaire, un accident vasculaire cérébral ou une insuffisance cardiaque - ni aigus ni chroniques -, ou une artériopathie oblitérante des membres inférieurs, ou une insuffisance rénale chronique terminale traitée, ou un diabète

⁽²⁾ Des imprécisions du codage des séjours (entre cancer primitif et métastase sur un autre organe) peuvent conduire à une surestimation de ce pourcentage

⁽³⁾ Hors personnes identifiées comme ayant une maladie psychiatrique

5. Dépenses pour l'Assurance Maladie

Sur les 167 milliards d'euros de dépenses tous régimes confondus, 1 668 millions d'euros (1%) sont attribués à la prise en charge pour cancer colorectal actif :

- 452 millions d'euros pour les soins de ville (27%)
- 1 149 millions d'euros pour les dépenses hospitalières (69%)
- 67 millions d'euros pour les prestations en espèces (indemnités journalières maladie, AT/MP, maternité et invalidité) (4%).

La dépense annuelle moyenne remboursée est estimée à 11 090 euros par personne (Tous régimes confondus).

6. Evolutions entre 2015 et 2019

a. Evolution des effectifs et taux entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des effectifs des personnes prises en charge pour cancer colorectal actif est de 2,47%. L'évolution brute de la prévalence entre 2015 et 2019 est de 0,02 point. Après standardisation sur la structure de la population INSEE, les résultats ne sont pas modifiés.

b. Evolution des dépenses entre 2015 et 2019

Entre 2015 et 2019, le taux de croissance annuel moyen (TCAM) des dépenses attribuables au cancer colorectal actif est de 0,72%. L'évolution de la dépense annuelle moyenne remboursée par personne est de -1,71%.